



TRIP AUTOMNE 2023

7 & 8 novembre

Table ronde 5

FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION DE NOS RÉSEAUX FTTH, IL Y A URGENCE, MONSIEUR LE MINISTRE !

Animation :



Mireille BONNIN

Conseillère technique - FNCCR

Intervenants :



Mathieu HAZOUARD

Président - SPL Nouvelle Aquitaine THD



Lionel RECORBET

Président – XpFibre



Gaël SÉRANDOUR

Directeur adjoint des investissements numériques - Banque des Territoires /
CDC

Comment garantir la pérennité, la viabilité des RIP 2G lesquels entament une nouvelle phase de leur existence, une phase d'exploitation, de réalisation de nouvelles extensions et devant aussi assumer les investissements et les charges de la vie des réseaux ?

Mathieu HAZOUARD, vous êtes adjoint au maire de Bordeaux, Conseiller régional de Nouvelle Aquitaine délégué aux enjeux numériques, mais également Président du campus régional de cybersécurité et de confiance numérique de Nouvelle Aquitaine et vous êtes là aujourd'hui en votre qualité de Président de la SPL Nouvelle Aquitaine THD qui est un opérateur d'infrastructure public.

Lionel RECORBET, vous êtes Président du groupe XpFibre qui regroupe toutes les sociétés de RIP au sein de ce groupe. XpFibre est une filiale d'Altice France. Vous êtes l'un des principaux opérateurs d'infrastructure partenaires des collectivités territoriales avec 24 RIP dans votre portefeuille, 5 AMEL, soit 6 millions de prises en France métropolitaine et aussi en outre-mer. A cela s'ajoute le déploiement d'un certain nombre de villes en zone AMII.

Gaël SÉRANDOUR, vous êtes le directeur adjoint des investissements numériques de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, actionnaire avisé de nombreux RIP et qui intervient également dans le financement de nombreux projets de collectivités territoriales dans le numérique.

Il m'a été confiée la restitution de l'étude que la FNCCR a renouvelée cette année. L'année dernière, la FNCCR a lancé une première étude pour défendre la viabilité économique des RIP 2G. Cela fait l'objet d'une enquête en 2022 que j'ai évoquée l'année dernière à la même époque, avec des résultats tangibles qui portaient sur un panel de 7 RIP. Nous avons renouvelé l'enquête cette année, toujours en co-pilotage avec l'Avicca, étude confiée au cabinet TERA consultants. Je rappelle rapidement la genèse de cette étude lancée à la suite à des alarmes tirées par les RIP, NATHD en premier lieu. Puis des informations sur des renégociations de contrats à la demande des opérateurs ont fait ressurgir la question de la pertinence de la grille tarifaire imposée aux RIP par les lignes directrices de 2015 et la question de savoir si elles étaient tout à fait conformes et adaptées aux sujétions techniques et économiques que les RIP qui déploient dans les zones rurales peuvent rencontrer. Cette première étude a parlé essentiellement de cette viabilité économique dans l'exploitation du RIP maintenant que les déploiements étaient achevés, mais depuis deux jours, nous parlons de nouvelles thématiques que les RIP vont devoir embrasser : c'est la résilience, l'extinction du cuivre, les investissements à consentir pour la vie des réseaux, la charge que peuvent représenter tous ces travaux de dévoiement et d'enfouissement. Se posent,

d'une part la viabilité économique légitime de ces opérateurs, mais plus largement la garantie qu'ils puissent assurer leur pérennité, le service attendu d'un réseau de communications électroniques dont on nous dit depuis deux jours qu'ils sont totalement essentiels et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes penchés sur cette fameuse grille tarifaire, désormais avec un panel élargi à vingt RIP au lieu de sept. Cela concerne des territoires relativement denses, le Nord/Pas-de-Calais, l'agglomération de Pau a été également prise en considération, le secteur Rhodanien qui est assez largement représenté, des territoires de plaines avec un habitat dispersé ou au contraire des territoires installés sur de la moyenne ou haute montagne, des territoires aussi affectés par un certain attrait touristique. Tous les RIP adhérents de la FNCCR et de l'Avicca sont mentionnés. Vingt RIP, soit trente-huit départements et une agglomération. Sont englobées dans cette étude environ cinq à six millions de prises raccordables à la fin de cette année et avec les engagements contractuels, près de deux millions de prises supplémentaires à terme. Je profite de cette présentation pour remercier tous les RIP qui ont bien voulu participer à notre étude, parce que c'était s'engager sur du temps et de l'énergie à consacrer à collecter les données et les transmettre selon un format requis à TERA. L'occasion de remercier aussi l'équipe du professeur BENZONI du temps passé à réaliser cette étude qui est, pour ceux qui connaissent un peu le sujet, assez complexe, puisqu'il y a une phase de retraitement des données qui est assez lourde. Et je voulais aussi remercier deux opérateurs qui font partie des RIP examinés cette année, remercier particulièrement Éric DELANNOY d'Axione et Laurian CHOAIN d'Altitude Infra pour leur contribution très active qui nous a permis d'atteindre ce panel à vingt RIP et aussi parce que c'est le gage d'une certaine cohérence et donc d'une certaine consistance des résultats que je vais vous présenter.

L'année dernière, je vous parlais d'un différentiel au détriment des RIP, celui-ci est confirmé. Pour ceux qui ne seraient pas informés de la nature de l'exercice, l'étude a repris et s'est calée sur le modèle de l'ARCEP. Nous avons conservé les principaux paramètres et les seules choses qui ont été modifiées, ce sont les données des RIP qui sont pris en compte dans le calcul de la composante d'exploitation, la valeur retenue pour le CAPEX médian d'investissement qui a été réévalué à 700 € et non plus 500 €, car nous sommes dans les territoires les moins denses et également les données du taux de cofinancement et du taux de remplissage de ces lignes cofinancées qui se retrouvent calculées dans la composante réserve. Au sein de cette grille tarifaire, nous nous sommes focalisés sur le tarif du récurrent de cofinancement, c'est quelque 5 € par mois par ligne. L'exercice consiste d'abord à actualiser cette valeur en tenant compte de l'inflation. Donc c'est la raison pour laquelle le 4,93 € correspond à la grille tarifaire de l'ARCEP de 2015 est aujourd'hui réactualisé à 5,95 €. Mais le résultat principal est le tarif recalculé totalement sur l'assiette de ces vingt RIP. La moyenne recalculée pour les vingt RIP donne un tarif de

récurrence qui se situe plutôt à 7,34 € soit 1,40 € de plus que la valeur actualisée, la valeur de référence de l'ARCEP. Il y a un premier questionnement sur la valeur de la réserve. C'est l'inflation, qui de manière contre-intuitive, vient impacter le taux d'actualisation et donc la valeur des revenus futurs qui se trouvent artificiellement revalorisés et donc conséquemment la réserve rabaissée. Ce sont des considérations très économiques. Le point principal, c'est l'écart considérable entre l'estimation de la composante d'exploitation faite par l'ARCEP à l'époque et celle que nous retrouvons à l'aune des données fournies par les vingt RIP. Bien sûr, nous avons calculé pour chacun des vingt RIP le tarif du récurrent estimé qui les intéresse. Il y a très peu de RIP qui sont dans l'épure du 5,95 €, la plupart sont très largement au-dessus de cette valeur, et c'est plutôt 7 ou 8 € qui est le tarif de récurrent calculé.

TERA fournira à ceux qui le demandent, ceux qui souhaitent entamer une discussion avec l'ARCEP, les extracts qui les concernent pour que l'analyse se poursuive avec l'Autorité. Car c'est bien là le but de cette étude. Nous nous sommes tenus au modèle de l'ARCEP et je rappelle que ce modèle concerne exclusivement le PM/PBO. Rien ne concerne les enfouissements, les opérations lourdes ou les raccordements. Nous nous sommes fondés sur des données réelles et dans ces conditions des hypothèses relativement conservatrices. Ce qui veut dire que la situation est peut-être pire avec un réexamen plus approfondi de ces données. Nous sommes là pour dire qu'il y a un sujet. Manifestement l'ARCEP et l'État pourraient s'emparer de ce sujet et entamer un examen officiel plus poussé.

Dernière information, si nous reprenons les chiffres que je vous ai montré et le différentiel, sur l'ensemble de la zone RIP, nous arrivons à un déséquilibre économique de l'ordre d'un peu plus de 200 millions d'euros par an.

Mathieu, quelle est ta réaction à ces premiers résultats, Nouvelle Aquitaine THD ayant tiré le premier la sonnette d'alarme ?

Mathieu HAZOUARD

L'enseignement de cette étude c'est qu'il y a une nécessité de revoir les tarifs d'accès à nos RIP. Avec vingt RIP, nous voyons que le montant nécessaire pour éviter qu'il y ait ce déficit structurel de plus de 200 millions par an doit nous conduire à une révision des tarifs d'accès à nos RIP. Cette étude est une réponse au questionnement de l'ARCEP.

Pour initier le débat, je voudrais rappeler l'historique et pourquoi depuis 2021, nous sommes le premier lanceur d'alerte. Nous sommes un opérateur d'infrastructure public, avec des actionnaires publics, des syndicats mixtes et que nous exploitons les réseaux qui nous sont

confiés dans un modèle dirigé uniquement vers le coût, c'est-à-dire qu'à la fin nous voulons simplement équilibrer nos comptes, comptes qui sont totalement transparents, que nous avons partagés depuis 2015 avec l'ARCEP. Et ce pour dire, ligne à ligne, ce que cela nous coûte aujourd'hui de maintenir et exploiter un réseau d'initiative publique qui fonctionne bien. Nous sommes à plus de 220 000 abonnés, 50 % de commercialisation, à terme il y aura 700 000 prises. Nous avons des éléments qui nous permettent de dire, là aujourd'hui, si nous ne changeons rien, nous allons dans le mur. Nous avons rencontré la présidente de l'ARCEP, nous avons écrit à la Première Ministre, au Président de la République, nous avons fait un certain nombre de démarches. Nous allons même, dans la future campagne de régulation de l'ARCEP, demander à être régulé. Pour l'instant, cela nous a été refusé, mais le sera peut-être à terme. Mais au-delà du rappel de la démarche, je veux signaler des changements notoires. D'abord, et cela est un élément que nous pouvons tous constater sur nos RIP, il y a, in fine, peu de FAI alternatifs, ce sont plutôt les quatre principaux OCEN qui sont là. Le deuxième point, et c'est peut-être là le plus grand bouleversement, c'est qu'aujourd'hui les opérateurs commerciaux viennent principalement en co-investissement alors qu'au tout début on nous parlait beaucoup de location. L'équilibre économique est totalement changé. S'ajoutent deux éléments pas anodins non plus, l'extinction du cuivre, le décommissionnement dans les prochains mois ou les prochaines années et la fin du service universel qui a rapatrié un certain nombre de coûts sur des structures comme les nôtres, voire in fine, sur des collectivités. Pour essayer d'être clair, la seule question qui vaut est : est-il raisonnable, normal, acceptable que les OCEN qui viennent proposer leurs services sur des réseaux qui ont été construits et financés à 100 % par la puissance publique parfois cofinancés à hauteur de 501 € sur quarante ans dans le cadre des droits irrévocables d'usage, ce qui ramène à 1,04 € par mois et par prise, alors que le coût constaté sur l'ensemble de notre réseau c'est à peu près 1 800 € de construction pour chaque prise ? A l'aune de ces éléments, est-ce normal que ces OCEN paient 5 € pour l'exploitation et la maintenance alors qu'en parallèle, ils paient 10 € à Orange dans le cadre du dégroupage de l'ADSL pour un réseau plus ou moins obsolète et dont on sait qu'il va s'arrêter et au final pour un tarif à l'utilisateur qui est quasiment le même qu'on ait une offre fibre ou ADSL ?

Mireille BONNIN

Lionel, même question.

Lionel RECORBET

Par nature, nous avons une réelle différence entre les réseaux les plus ruraux et les réseaux urbains. Nous avons construit, et ce qui a fait le succès du plan France très haut débit, les réseaux sur des infrastructures mobilisables. Cela veut dire que nous avons réutilisé les infrastructures d'Orange, le GC et notamment les appuis aériens dans les réseaux ruraux. Ce qui fait qu'aujourd'hui, nous nous retrouvons avec des réseaux qui ont des différences assez importantes entre les réseaux construits en zones urbaines et ceux construits en zones rurales. Je ne dis pas les réseaux d'initiative publique, car nous avons aussi les AMEL qui sont concernés par ce type de problématique. Il faut garder en tête que cette différence est structurelle. En zone très dense, nous avons cinq mètres linéaires de câble par prise alors qu'en zone AMII, nous en avons à peu près vingt mètres linéaires pour déployer une prise, et en zone rurale, nous sommes plutôt sur cinquante à soixante mètres linéaires. Sur ces cinquante à soixante mètres linéaires, les zones rurales utilisent à peu près 50 à 60 % d'appuis aériens, alors que nous sommes à 20 à 30 % dans les zones urbaines. Nous avons donc une fragilité intrinsèque de ces réseaux et donc un impact sur les coûts d'exploitation.

Après, de manière générale, nous avons aujourd'hui sur les réseaux, et là je ne fais pas de distinction entre les zones AMII et les RIP, que des mauvaises nouvelles en tant qu'opérateur d'infrastructure.

Nous avons parlé du cofinancement qui a eu un impact positif à court terme, puisque quand nous regardons la diminution de l'effet réserve, il est aussi probablement dû au fait que nous avons plus de cofinancement et donc nous avons moins de reste à financer et donc moins de réserve.

Nous pouvons dire : « nous avons des IRU et nous allons avoir l'ensemble des opérateurs qui vont basculer en IRU plus ou moins vite ». Mais au travers des sociétés de cofinancement qu'ont créées l'ensemble des opérateurs commerciaux, nous avons une accélération de ces IRU. Nous pouvons nous dire, cela a un effet positif, nous avons plus de cash dans les DSP, c'est vrai, nous avons plus de cash à court terme. En revanche, en termes de rentabilité, quand un modèle économique est basé sur une location à 13,20 € versus un cofinancement qui est aujourd'hui à 5,35 € en moyenne, nous avons une différence et donc une rentabilité de long terme qui peine à venir. Et donc nous avons vraiment un risque à long terme.

Par ailleurs, plein d'événements se sont produits au cours des derniers mois qui impactent les composantes économiques des réseaux : la crise du COVID, l'inflation.

Nous n'avons pas encore fini de construire nos réseaux. Aujourd'hui, chaque fois que nous déployons une prise, cela nous coûte plus cher que lorsque nous déployions la zone AMII il y a trois ou quatre ans. Dans les RIP il y a eu une augmentation des prix à laquelle vous avez participé pour les constructeurs. Mais nous avons un surcoût à amortir dans la durée, parce que l'évolution du prix de l'IRU n'a subi que le coût des index que nous avons dans le contrat qui est inférieur à l'inflation subie.

Après, nous avons tous les impacts corollaires, à l'appui aérien notamment. Nous avons parlé des enfouissements. Je vais vous donner un exemple : si nous avons deux PBO alimentés par mille mètres de câble avec un taux de pénétration de 80 %, nous aurons dix clients. Mille mètres de câble à enfouir dans le cadre d'un enfouissement coordonné, c'est 5 000 €, et encore, je suis dans les prix bas du marché. Or nous avons 5 € de revenus par ligne, soit pour dix clients 50 € par mois de revenus. Pour amortir ces 5 000 € d'enfouissement, nous avons 3 € par mois, puisque nous donnons à Orange 2 € pour l'utilisation des fourreaux. Derrière, nous avons 5 000 € à amortir avec 30 € de revenus par mois. C'est extrêmement compliqué d'avoir de bonnes nouvelles.

De plus, nous allons vers des décisions réglementaires portant sur le changement de la séquence des fourreaux chez Orange qui va arriver en début d'année, nous allons avoir une augmentation de 30 % de GC BLO. Comment allons-nous répercuter cela ?

Pour tous ces aspects-là, certains sont propres aux RIP, mais il y en a qui ne sont pas propres aux RIP mais qui vont s'appliquer sur l'ensemble de la zone AMII et des RIP et je ne vous ai pas parlé de la qualité de services que nous devons maintenir. Effectivement, avec l'explosion des raccordements nous avons des investissements complémentaires à mettre sur les réseaux, qui n'étaient pas prévus. Chez XpFibre, nous faisons un plan de reprise en zone AMII et en zone RIP de plusieurs dizaines de millions d'euros pour remettre à niveau les réseaux.

Où trouvons-nous l'argent ? Avec les 5 € par mois ? Aujourd'hui nous avons un vrai sujet d'équilibre global de l'OI. Nous avons un modèle ARCEP actualisé théorique basé sur la zone AMII. Il serait d'ailleurs intéressant d'actualiser la zone AMII qui est à 5,95 €. Ne doit-elle pas être également augmentée ? Il faut vraiment savoir si cela touche exclusivement les RIP, probablement pas puisqu'il y a les AMEL, mais cela touche probablement aussi les AMII. L'opérateur d'infrastructure en tant que tel a aujourd'hui un équilibre qui est très précaire.

■ Mireille BONNIN

Nous allons revenir sur toutes ces questions de financements lourds liés aux travaux, aux évolutions c'est-à-dire à la vie des réseaux. Je voudrai avoir l'avis de Gaël sur les résultats de cette étude.

■ Gaël SÉRANDOUR

Dois-je entretenir le syndrome du pessimisme ou bien essayons de nous donner un moment d'espoir dans la problématique évoquée ? Mais j'imagine que nous allons revenir tous ensemble sur les solutions et que pourrions-nous imaginer pour répondre à la problématique. J'aimerais avant tout féliciter et remercier la FNCCR et l'Avicca d'avoir instruit ce dossier sur la base d'un jeu de données concret, réel et merci aux opérateurs d'infrastructure publics ou privés qui ont contribué à cet exercice. Depuis 2015, les lignes directrices tarifaires de l'ARCEP et les premiers travaux, il y a eu un certain nombre de conférences et de tables rondes sur l'économie des réseaux ces dernières années, nous avons beaucoup débattu de la composante génie civil et de la composante réserve, sans avoir eu, et c'était normal nous étions en phase de construction des réseaux, nous n'avons pas encore basculé dans ces phases d'exploitation, nous n'avons pas instruit la première des composantes qui est celle de l'exploitation, des résultats avec des jeux de données qui permettent d'éclairer le débat. La vertu de se réunir et de partager des données, c'est commencer à esquisser des solutions.

Nous, Banque des territoires, sommes inquiets quant au financement, mais là où nous commençons à être rassurés, là où je fais le lien avec certains propos que des opérateurs commerciaux ont pu tenir ces dernières années, j'ai encore le souvenir, mais tu viens de le rappeler Lionel, c'est un autre opérateur commercial national qui affirmait qu'il était tout à fait à l'aise avec le concept que pour lui l'exploitation des réseaux en zones moins denses était certainement plus coûteuse qu'en zones plus denses, c'est factuel, objectif et rationnel. Et je me souviens même d'un propos de cet opérateur commercial qui évoquait que cela ne lui faisait pas peur d'avoir éventuellement 15 % d'écart en termes de coûts d'exploitation. Cela veut juste dire, de manière très froide et objective, que nous n'avons pas les mêmes coûts d'exploitation et les mêmes coûts de maintenance de ces réseaux parfois plus fragiles, très souvent beaucoup plus aériens que dans certaines autres zones du territoire. Et là, ce qui ne transparaît pas immédiatement à la lecture de cette planche, c'est l'effet que nous allons vivre au printemps 2024 avec l'effet réglementaire sur le GC BLO qui devait être un effet relativement temporaire, nous

allons connaître une composante GC BLO un peu plus élevée en 2024/2025, pour après revenir, peut-être, dans des zones plus convenables. Toute la question désormais, que nous trouvons légitime à instruire et à regarder, c'est cette composante de l'exploitation avec évidemment un premier critère d'appréciation. Il faut que les solutions que nous esquisserons et que nous pouvons éventuellement penser soient assises sur des coûts réels. La comptabilité publique d'une SPL contribue peut-être à cette transparence extrême pour pouvoir objectiver cela et non pas des coûts théorisés, modélisés que nous pouvons imaginer sur la base d'un modèle.

Mireille BONNIN

La question a été esquissée et depuis que nous avons lancé cette étude, la FNCCR et l'Avicca se sont heurtées à la question du risque de la déperéquation tarifaire parce que jusqu'à présent, il y a eu une certaine homogénéité des tarifs de gros, homogénéité conséquemment des tarifs de détail, certains insistent aussi sur le fait que les OC ont joué le jeu. Lionel, tu as une expression que tu as récemment utilisée devant nos adhérents : « le FttH des champs, le FttH des villes ». Comment perçois-tu ce risque de déperéquation si nous faisons bouger les lignes de cette grille tarifaire conséquemment ?

Lionel RECORBET

Thèse, antithèse, synthèse. Je vais me mettre dans l'antithèse. Il y a un enjeu technologique autour de la fibre c'est évident, mais je pense qu'il y a un enjeu primordial, c'est un enjeu politique d'aménagement du territoire et c'est un enjeu d'égalité de traitement des Français vis-à-vis de la technologie. Donc par rapport à cela, la péréquation nationale est fondamentale.

Nous ne pouvons pas avoir un FttH des champs et un FttH des villes. Sur le marché de détail, il est évident que nous ne pouvons pas recréer ce qui a été créé à l'époque du dégroupage : je suis en zone dégroupée j'ai un tarif, je suis en zone non dégroupée, j'ai payé 5 € de plus. Ce n'est plus acceptable. Les Français n'accepteront pas. La population attend d'avoir le même service au même prix qu'il habite à la ville ou à la campagne et qu'il habite en zone urbaine ou en zone extrêmement rurale. Aujourd'hui, le fondement même de notre travail est de garder cette logique de péréquation tarifaire. Nous avons un risque, quand nous voyons les courbes telles qu'elles existent aujourd'hui, qui vont dans le sens d'une augmentation drastique des prix des RIP sur le marché de gros, de se retrouver sur le marché de détail avec une déperéquation tarifaire. C'est effectivement le contre-pied par rapport à cette augmentation et cette réalité économique que

nous avons dans les RIP, c'est que ce marché de détail est très lié au marché de gros et si le marché de gros a une déperéquation totale, cela ne marchera pas. En revanche, comme l'a dit Gaël, aujourd'hui, nos contrats prévoient de pouvoir s'écarter de l'iso-tarif. Le marché de détail est capable de supporter un écart sur le marché de gros, mais il faut que cet écart soit contenu. Les contrats que nous avons dans l'ensemble de nos RIP et également sur la zone AMII peuvent prévoir cet écart de 15 %. Nous l'avons signé avec l'ensemble des acteurs du marché. Il y a une capacité à faire évoluer ce tarif de récurrent de cofinancement de 15 % par rapport à la zone AMII. C'est déjà un plus, cela permet de trouver un moyen de balancer ces surcoûts qui sont réels et présents et donc de permettre de rééquilibrer en partie l'économie d'un RIP par rapport à l'économie d'une zone AMII que nous déployons par ailleurs.

Mireille BONNIN

Aujourd'hui nous parlons de 5 € ou 5,50 € le prix de vente du tarif du récurrent. C'est à partir de cette valeur, 5,50 € que tu appliques cette marge de manœuvre de 15 % ?

Lionel RECORBET

Non, ce que nous avons défini dans nos contrats, c'est que 15 % s'appliquent sur l'intégralité des coûts en aval du PM où nous retrouvons le 5 € PM/PB, la maintenance du CCF, potentiellement les IFER, enfin tout ce que nous allons mettre dans la facturation de la zone AMII que nous allons retrouver dans un delta vis-à-vis de l'OPEX de cofinancement de la zone publique. Nous avons cet aspect-là. En revanche, il faut trouver d'autres solutions.

Mireille BONNIN

Nous allons garder la question de la solution pour la dernière question. Gaël, une réaction sur le risque de déperéquation ?

■ **Gaël SERANDOUR**

Oui je trouve très légitime et j'imagine que Mathieu aura la même question, qu'un élu soit le dernier à s'exprimer sur ce point parce que c'est un sujet d'égalité des citoyens devant un accès à un service, en l'occurrence le service de communications électroniques, et c'est normal que ce soit le politique qui exprime aussi une intention et une vision sur cette égalité. Mais je partage ce que Lionel a évoqué sur l'importance que les tarifs de gros soient maintenus de manière homogène sur le territoire, pour que, par voie de conséquence, les tarifs de détail le demeurent. D'ailleurs, nous voyons tous que nous avons 1 € d'écart entre les tarifs ARCEP 2015 et les tarifs actualisés, donc en dehors de toute autre considération, ce n'est que mathématique et liés à l'inflation. Nous avons là l'illustration avec ces 1 € d'écart de tarif de gros, c'est un modèle théorique et mathématique. Nous nous rappelons que ce soit l'année dernière ou cette année, les grands opérateurs ont, sur les offres grand public, procédé à des ajustements tarifaires à la hausse. Il y a d'ailleurs eu en 2023 un ajustement de la part de deux opérateurs, de 1 € TTC sur la facture du particulier. Nous voyons donc bien que cela n'est que la conséquence de l'inflation qui transparaît sur la facture finale de l'utilisateur. Mais cela est bien parce que le tarif de gros reste homogène sur l'ensemble du territoire. J'en reviens une fois de plus, mais vraiment parce que c'est la vertu de l'exercice que vous nous proposez, c'est qu'en réalisant cette étude et avec le jeu de données que vous avez, nous voyons une dispersion entre un certain nombre de réseaux par rapport à une moyenne, et ce sont les écarts qui vont être intéressants à analyser. J'ai entendu que l'Avicca et la FNCCR proposaient de faire bénéficier chacun des acteurs, chaque entité, chaque collectivité d'un retour personnalisé sur l'analyse de sa situation et c'est certain qu'il y a sans doute des explications que certains des opérateurs d'infrastructure ou de RIP sont à peu près dans la moyenne, quand d'autres ont peut-être plus 20, plus 40 ou plus de 70 % d'écart par rapport à cette moyenne. Peut-être que les solutions ne seront pas les mêmes, mais en tout cas l'objectif, me semble-t-il, et là en tant qu'investisseur et qu'actionnaire de différents réseaux, nous avons besoin que les choses restent homogènes d'un point de vue national.

■ **Mathieu HAZOUARD**

Je m'inscris globalement dans la suite des deux interventions. Aujourd'hui, ce n'est pas politiquement entendable ni acceptable que nous puissions penser qu'il y aurait des tarifs différents en fonction du lieu où l'on habite en France, plutôt dans des zones rurales ou plutôt dans des zones urbaines. Il faut aussi donner quelques exemples précis. Aujourd'hui, à l'échelle du périmètre de la SPL un raccordement classique coûte environ 350 €. C'est en regard des 250

€ que nous devons facturer. Cela veut dire qu'à chaque fois que nous faisons un raccordement, cela nous coûte 100 €. Si nous poussons le mécanisme jusqu'au bout, plus nous raccordons, plus nous sommes déficitaires. Alors devons-nous dire aux gens, désolés, mais comme cela nous coûte, nous ne vous apportons pas le service ? Dans une politique d'aménagement du territoire, ce n'est ni acceptable, ni entendable. J'ai envie de dire, revenons à la péréquation qui existait à l'origine, même quand il y avait un monopole, et même à l'ouverture à la concurrence il y avait une péréquation nationale sur la construction, même sur les tarifs globaux et même sur l'exploitation, puisque nous avons un réseau qui était exploité et entretenu d'abord par France Télécom puis par Orange. Avec l'arrivée de la fibre, la dimension de dépéréquation est arrivée aussi sur la construction puisque ce sont des opérateurs privés qui ont construits dans des endroits avec leurs propres fonds, et puis nous, collectivités, avons été obligées de trouver des mécanismes financiers, de mettre des millions d'euros sur la table quelques soient les échelons de collectivités. Et puis, et nous en faisons la preuve aujourd'hui, une dépéréquation tarifaire au niveau national par rapport à l'exploitation. Il ne faudrait pas que cette trajectoire entraîne une dépéréquation tarifaire pour l'utilisateur final. C'est une ligne rouge. Nous avons tiré un tableau un peu noir, et j'espère que nous allons poser quelques pistes sur la table.

Mireille BONNIN

Transition toute trouvée pour aborder le dernier point de cette table ronde, les solutions, les fonds de péréquation. A la FNCCR, fédération des syndicats d'énergie, nous avons recours au FACE qui est un compte d'argent public qui permet l'électrification, le déploiement des réseaux d'énergie dans les zones rurales. C'est un exemple, mais je m'adresse à la Banque des territoires, quels dispositifs existe-t-il aujourd'hui ? Quels sont ceux que nous pouvons imaginer pour répondre au défi des RIP ? Nous parlons des raccordements, des remises à niveau, de la résilience, du coût de l'extinction du cuivre, la prise en charge de ce qui pourrait être un service universel avec les extensions et l'adduction des nouveaux logements, raccordements complexes, je ne cite pas toute la litanie. Qu'est-ce que la Caisse des dépôts peut avancer à ce sujet ?

Gaël SÉRANDOUR

Nous pouvons proposer plein de choses, mais nous n'avons pas de scoop aujourd'hui. A cette question, je pense qu'il y a des solutions complémentaires qui vont s'organiser. Peut-être que nous voyons mal de notre côté une solution unique qui réussirait à répondre à tout. Mireille évoque

le FACE. Je sais qu'il y a eu des propositions faites sur le fonds sans fonds, le FANT, également ces dernières années. Ce sont des solutions d'une poche de ressources mutualisées au bénéfice de réinvestissements, de compléments d'investissements pour traiter des déséquilibres. Quand je dis qu'il y a des solutions complémentaires qui vont être mises en place, quand les opérateurs commerciaux et le Gouvernement travaillent à un éventuel véhicule de génie civil qui viendrait créer du nouveau génie civil et donc faciliter des raccordements qui sont impossibles aujourd'hui. C'est une réponse parmi les différentes problématiques. Nous ne traitons pas là le sujet de l'enfouissement, mais juste le sujet de créer du nouveau raccordement à des endroits où c'est vraiment nécessaire et où finalement, le marché, les opérateurs entre eux trouvent un modèle économique, peut-être une composante supplémentaire de BLO, un surcroît de BLO mais en tout cas de lisser cet investissement qui représente, si nous le faisons à l'échelle du territoire national, des centaines de millions d'euros de manière importante, mais ramené et péréqué dans une vision nationale cela ne représentera que quelques dizaines de centimes avec un tel véhicule.

Il faut savoir s'inspirer d'autres secteurs et je vais aussi donner en exemple le secteur de l'énergie et il y a beaucoup de maîtres d'ouvrage qui sont aussi des syndicats d'électricité dans la salle. Mais nous, la Banque des territoires, accompagnons depuis plus d'un an beaucoup de syndicats d'électrification, des collectivités, parfois des communes de taille modeste et des départements dans leur grande campagne de rénovation des points lumineux et d'éclairage public. Je pense à la commune d'Istres avec 40 000 habitants et un plan de deux/trois millions d'investissements pour changer tout l'éclairage public, le rendre plus intelligent et surtout gagner en coûts d'exploitation. Il y a des échelles plus importantes, telles les Pyrénées Atlantiques, Pau et le Béarn que nous allons accompagner sur des montants plus imposants. C'est parfois changer les points lumineux de tous les sites publics, écoles, bibliothèques, mairies. Le dispositif mis en place est un prêt de très long terme et souvent la collectivité ou le syndicat d'électrification a un marché global de performance avec un acteur privé derrière. Et sur douze ou treize ans, ils vont rembourser le prêt que nous leur aurons octroyé sur les économies d'énergie, donc sur leur facture finale. A la fin, ils auront remboursé l'investissement que nous aurons réalisé. Des solutions et des montages financiers permettront sans doute de résoudre les disparités, peut-être les montants d'investissements qu'il faudra réaliser et qui ont un impact immédiat sur le coût d'exploitation, car améliorer un raccordement, enfouir, ce sont aussi des gains sur la maintenance et l'exploitation à long terme. Tout cela pour illustrer que dans une vision toujours péréquée et plutôt nationale, nous serons prêts à accompagner des dispositifs.

■ Mireille BONNIN

Lionel, cette proposition de prêt à long terme, est-ce que c'est pour un RIP, un opérateur d'infrastructures, une solution pertinente ?

■ Lionel RECORBET

La solution de financement est une solution pertinente. Le seul sujet que nous avons c'est qu'il faut de l'argent et d'où vient-il ? Aujourd'hui, ce n'est pas les OI qui vont le mettre sur la table, nous n'en avons pas les moyens. Il va falloir trouver des solutions. Je pense que la GC-CO n'est pas une option, elle est obligatoire. Si les coûts ne sont pas portés par une GC-CO, nous n'allons pas pouvoir les répercuter dans le PM/PB dans le cadre d'une péréquation nationale, il faudra que chaque RIP les répercute dans ses propres tarifs PM-PB. Mais cela veut dire que des territoires très ruraux avec beaucoup de pleine terre vont être à 15 € et des territoires où il y a moins de pleine terre ou pas de raccordements complexes, vont être à 6 € ou 6,50 €. La GC-CO nous sert à faire de la péréquation, mais si nous ne la faisons pas, il va y avoir une déperquation. Donc ce n'est pas une option, nous devons faire cette GC-CO. Cela n'avance pas assez vite. Nous allons y arriver, continuons à discuter tous ensemble.

Le deuxième point est que si nous n'avons pas de financement, nous allons recréer des chemins de fer. C'est-à-dire que nous aurons construit des rails mais il n'y aura pas de train dessus car à 15 € aucun OC ne viendra commercialiser, soit il y aura des rails mais nous ne les exploiterons plus parce que nous n'aurons plus d'argent pour exploiter les réseaux et nous abandonnerons ce chemin de fer.

Il y a des solutions, mais il faut avoir la volonté de les chercher. Une des solutions peut être l'IFER qui est une surtaxe payée sur les télécoms. Pourquoi ne réinjectons-nous pas l'IFER dans le cadre de ce fonds qui viendrait aider les réseaux ?

Sur les enfouissements, Istres est un très bon exemple, car vous payez la descente des câbles, mais pas les miens, alors que cela ne coûte pas beaucoup plus cher que de payer le câble télécom, donc nous pourrions l'inclure dans ces projets-là. Au lieu de faire supporter 100 % du coût de la descente du câble optique à l'opérateur d'infrastructure, l'englober dans le financement global puisque nous descendons les câbles électriques et comme cela, c'est pris en charge et cela évite de pénaliser l'opérateur d'infrastructure dans le cadre de ces montants-là. Et puis nous ne parlons pas des GAFAM qui utilisent les réseaux et la bande passante de nos réseaux tous les jours. Aujourd'hui, il y a potentiellement une source de financement pour nous qu'il faut aller chercher.

Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui nous investissons, nous surinvestissons et que ce soit au niveau des opérateurs d'infrastructure ou au niveau des opérateurs commerciaux, c'est l'utilisation au quotidien de ces réseaux.

Une chose me paraît sûre, nous ne pouvons pas demander aux particuliers, et politiquement ce serait totalement inadmissible, de payer deux euros de plus parce que nous lui ajoutons une taxe FACE au bas de sa facture. Nous sommes dans une période d'inflation, aucun particulier, aucun habitant en France, ne comprendrait que nous lui rajoutions deux euros pour une future résilience, un futur maintien ou une future péréquation des réseaux. Ce ne serait pas acceptable. Politiquement, cela ne passerait pas. Il va donc falloir trouver des solutions de financement : l'État, les taxes et les surtaxes que nous payons déjà, les utilisateurs des réseaux, les solutions que nous pouvons avoir au travers des solutions d'enfouissement, tout cela représente des petits ruisseaux qui vont faire qu'à un moment donné, nous allons réussir à maintenir ces réseaux et à assurer cette péréquation nationale.

Mireille BONNIN

Mathieu, le mot de la fin. Le FANT, le fond de péréquation, l'appel au Président de la République ?

Mathieu HAZOUARD

Il est nécessaire de mettre des modalités de péréquation. Lionel a parlé de la SNCF et des transports, je ne vais pas me lancer là-dessus, car en tant que Conseiller régional, il y a un autre vrai sujet. En revanche la question des GAFAM est une vraie question, même si au niveau de l'Europe, des mécanismes ont tenté d'avoir une fiscalité un peu équilibrée. Dans la mesure où le sport de ces GAFAM est de trouver le meilleur pays où faire de l'optimisation fiscale, il nous faut trouver une voie de contribution de ces grands utilisateurs de nos bandes passantes pour faire en sorte que nous puissions sortir du tunnel et qu'à la fin du tunnel ce ne soit pas le mur ou le précipice, mais simplement un beau ciel de montagne bien lumineux.

Nous avons parlé de résilience, d'intelligence artificielle, mais pour faire tout cela, encore faut-il que nous trouvions le bon modèle économique, parce que sinon, dans cinq ans, nous ne pourrions plus parler de tout cela. C'est cela l'enjeu et le constat est que dans la situation actuelle la Creuse paie pour Paris. Mais la Creuse ne peut pas continuer à payer pour Paris. Il faut donc que nous soyons collectivement responsables. Un certain nombre d'éléments ont été mis sur la table avec des solutions de financement. Ils sont nécessaires à conditions de savoir qui met la main à la

poche et qui a une bourse très large. Il faut que chacun ait conscience de la nécessité de sa propre contribution. Nous pouvons, et c'est un élu local qui le dit, demander un euro d'augmentation à l'ensemble des usagers. C'est peut-être understandable parce que le prix des abonnements n'est pas si élevé en France, mais à une condition, que d'autres acceptent de contribuer, tels que les OC, éventuellement les collectivités et puis l'État. Nous devons imaginer ensemble une solution qui nous donne la pérennité de nos RIP ou plus largement des réseaux en France et qu'en parallèle, parce que les épisodes de ces derniers jours sont criants et vraisemblablement ils sont amenés à se reproduire, la question de l'enfouissement va être de plus en plus importante. Lionel, vous l'avez évoqué, les prix de l'enfouissement à l'échelle de la France se chiffrent en milliards d'euros. Si nous n'avons pas cela en tête et ne regardons pas les résultats très précis de cette étude avec des solutions de péréquation où tout le monde a bien conscience de sa responsabilité et de la nécessité de la contribution, nous n'arriverons pas à régler les problèmes et tous les débats d'aujourd'hui seront mis à mal dans quelques années. Mais, comme nous sommes optimistes, nous savons que tout le monde va avoir conscience de sa responsabilité et va accepter de contribuer.

Mireille BONNIN

Ravie de constater qu'il y a une communauté de visions sur ce sujet. Donc besoin de financements urgents, c'est l'appel de l'Avicca ici et l'interpellation des services de l'État, du Ministre. Plusieurs possibles pour le financement à long terme : un fonds sectoriel péréqué, type FANT bien entendu, les prêts, les dispositifs mis en œuvre par la Caisse des dépôts et peut être la reconsidération réglementaire pour les gros travaux.

Une question sur l'étude, elle est indépendante du montage contractuel retenu. Nous sommes dans le haut du compte de résultats, les recettes et les charges. Donc tous les mécanismes sous-jacents aux différents modèles de DSP ne rentrent pas en ligne de compte.

Il y a aussi quelques questions sur le marché d'entreprises. Morgan HERVÉ qui faisait une petite remarque sur l'homogénéisation d'un côté, mais pas de l'autre. La question d'Ariel TURPIN qui demande où se situe la limite entre ce qui reste finançable par l'évolution de la tarification et ce qui doit être pris par un fonds de péréquation. Je pense que quand nous abordons les questions de gros investissements, d'extension, de redimensionnement d'un réseau, c'est là où un fonds de péréquation a toute sa vertu. Nous espérons que la viabilité économique par une éventuelle réévaluation de la grille tarifaire permette quand même l'exploitation dans des conditions nominales des RIP.

Une question aussi sur les gains de productivité qui auraient eu lieu entre 2015 et 2023. Des questions aussi à propos du projet GC-CO qui n'est pas porté à la connaissance de tout le monde.

■ **Gaël SÉRANDOUR**

Les travaux entre les opérateurs avancent très bien, à la fois vis-à-vis de la FNCCR et de l'Avicca, l'avancement de ce chantier a été présenté à travers ces deux associations, nous avons partagé avec les opérateurs les préoccupations, remarques, points d'attention que l'Avicca et la FNCCR avaient sur ce projet. L'idée est d'avoir un véhicule national pour jouer la carte de la péréquation qui est centré sur la création et donc la construction de tronçons permettant le raccordement là où effectivement il y a impossibilité aujourd'hui de raccorder et cela dans une vision orientée vers les coûts qui permette d'avoir un tarif national unique et auquel les opérateurs commerciaux souscrivent et donc c'est pour cela que cela se fait en accord avec eux, pour que le modèle économique tienne et soit soutenable pour les opérateurs commerciaux. Mais je pense que nous aurons l'occasion dans les semaines qui viennent de pouvoir le préciser et sans doute le présenter soit au sein de l'Avicca ou de la FNCCR dans les groupements ou ateliers que vous organisez avec vos membres régulièrement.

■ **Lionel RECORBET**

J'ai vu une question qui consiste à dire pourquoi les OC ne paieraient-ils pas 7,34 € alors qu'ils paient aujourd'hui 10 € sur le DSL ? Il faut comparer des choses comparables. Les 10 € sont à mettre au regard des 13 € de location et les 5 € que paient les OC aujourd'hui correspond à l'IRU de 520 € qui a été payé. Gardons en tête aussi que l'IRU a cet avantage de transférer le risque de l'offre vers la demande. Cela veut dire que lorsque nous souscrivons un IRU, nous souscrivons 5 %, cela veut dire qu'il faut le remplir. Quelque part, la rentabilité des RIP réside aussi dans le fait que nous avons les clients sur les réseaux. Nous avons transféré ce risque là en partie à l'OC pour qu'il bascule ses clients parce qu'il a préacheté sa part de marché et donc il est incité à basculer ses clients DSL sur le FttH. Cela a un côté positif pour l'opérateur d'infrastructures même si derrière, il y a tous les effets liés. Sur le long terme, nous avons beaucoup d'argent dans les RIP aujourd'hui, ce ne sera pas forcément vrai demain. Il faut garder ces choses-là en tête et cela nous permet d'avancer de concert avec les opérateurs commerciaux. Cela ne peut pas être un OI qui avance tout seul. Nous avançons avec les opérateurs commerciaux, avec les collectivités locales, que nous soyons dans les RIP ou dans des zones AMII. Nous parlons beaucoup

d'élitage. Réduire les coûts pour l'OI, c'est aussi faire en sorte que les collectivités fassent de l'élitage.

Mireille BONNIN :

Cela fait un transfert de charges vers les collectivités.

Lionel RECORBET

Nous ne pouvons pas tout faire supporter à une même personne. Il faut qu'il y ait une répartition entre l'ensemble des acteurs, c'est relativement sain pour tout le monde.

Mathieu HAZOUARD :

Je ne voudrai pas qu'à la fin de la table ronde, où nous étions plutôt dans une concorde, il y ait des éléments qui viennent mettre des cailloux dans la chaussure. Effectivement, nous pouvons comparer avec les 13 € du tarif de location, mais dans ce cas, remettons en cause le renouvellement à 1 € des IRU qui est aussi un vrai sujet pour nous.